

Vacances du Lundi 11 avril au vendredi 22 avril

CENTRE DE LOISIRS à la journée

Inscription du 14 mars au 20 mars inclus

Les champs du formulaire sont A COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT
sauf celui concernant le régime alimentaire qui est facultatif.

Enfant

Nom : _____ Prénom : _____ Année de Naissance : _____

☎ Parent 1 : _____ ☎ Parent 2 : _____ ☎ Autre : _____

Merci de cocher le ou les jours souhaité(s)

Semaine 1 du 11 avril au 15 avril (5 jours)		Semaine 2 du 19 avril au 22 avril (4 jours)	
Lundi 11	<input type="checkbox"/>	Lundi 18	férié
Mardi 12	<input type="checkbox"/>	Mardi 19	<input type="checkbox"/>
Mercredi 13	<input type="checkbox"/>	Mercredi 20	<input type="checkbox"/>
Jeudi 14	<input type="checkbox"/>	Jeudi 21	<input type="checkbox"/>
Vendredi 15	<input type="checkbox"/>	Vendredi 22	<input type="checkbox"/>

Observations particulièresMon enfant fréquente une école publique de la commune OUI NONEn cas d'accident, j'autorise les responsables du centre de loisirs à prendre les dispositions nécessaires (pompiers, médecin) afin de prodiguer les premiers soins. OUI NONJ'autorise les services municipaux à transporter mon enfant dans les véhicules municipaux (sous réserve du protocole sanitaire) OUI NON**Le Régime Alimentaire de mon enfant** standard sans viande sans porc Mon enfant a une allergie alimentaire et bénéficie donc d'un PAI, je dois fournir son panier repas dans le respect du protocole sanitaire.

Autorisations à la publication ou à la diffusion :

1- De photographies sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant sur :

Lou Vivournet, le magazine d'informations de la ville de Gignac-la-Nerthe OUI NON

Le P'tit Vivournet, le magazine des enfants de la commune OUI NON

2- De photographies ou d'images vidéo sur lesquelles est susceptible de figurer mon enfant :

Le site internet OUI NON

Page Facebook de la ville OUI NON

Instagram de la ville OUI NON

En raison de trop d'abus une seule modification pourra être prise en compte.

En cas d'impossibilité de réalisation du service (directives de l'état suite à la COVID-19) la prestation sera soit remboursée sous forme d'avoir à déduire des prochaines facturations émises par le service, soit le paiement sera restitué si non encaissé (chèque).

Paiement possible par chèque, Chèques Vacances, espèce ou CB directement sur le portail citoyen.

Fait à Gignac-la-Nerthe, le _____ 2022

Signature du demandeur ou du tuteur légal

NOM ET PRÉNOM